

## **Aux MJC et associations affiliées au réseau des MJC de la Loire**



### **Objet : consultation du réseau dans le cadre de la rédaction de la charte d'affiliation**

Nous avons ensemble au cours de l'année 2016 travaillé à la définition du projet associatif de l'ADMJC 42. La démarche conduite en 2016 avec une grande partie du réseau (+ de 60% des MJC ont participé aux rencontres) nous a permis de nous lancer collectivement des défis portés par des collectifs d'acteurs issus des MJC.

C'est du défi 6 dont il s'agit aujourd'hui :

« Affirmer notre filiation, définir nos affiliations ».

Le groupe de travail qui a œuvré sur ce défi a, dans un premier temps, réalisé et édité début 2018 une plaquette nommée « comment ça marche le réseau ? » afin que chacun dans son association locale puisse comprendre l'articulation de notre réseau : celui des MJC Ligériennes, d'une plateforme régionale, de la Confédération des MJC de France. Ce petit outil permet également de mesurer quelles sont les actions menées par chacun des maillons de la chaîne.

La plaquette va d'ailleurs être rééditée très prochainement avec l'adresse du tout nouveau site de l'AD et le nouveau logo (travail réalisé d'ailleurs par un autre groupe du projet associatif).

Une fois cette première réalisation faite le groupe de travail a défini puis proposé une démarche d'affiliation (pour les nouvelles structures souhaitant nous rejoindre) au CA de l'AD qui a validé ce processus dont vous avez eu connaissance via la Lettre 42 (Et que vous pouvez retrouver maintenant sur notre site).

Ce groupe de travail, soucieux d'aller au bout du défi, se mobilise désormais pour la mise en place d'une charte d'affiliation formalisant les engagements réciproques de l'ADMJC et des associations affiliées.

Nous sommes formels : Une telle Charte se doit d'être élaborée avec tous les acteurs concernés.

Pour ce faire nous avons donc préparé un outil de consultation en ligne reprenant nos propositions (celles du groupe de travail) et des contributions d'acteurs des MJC glanées lors de CA ouvert (juin 2018) et lors du pot de l'AD (décembre 2018).

Nous souhaitons que les MJC et associations affiliées puissent s'exprimer sur les propositions faites mais nous souhaitons également que d'autres propositions puissent être formulées par vos Maisons. Dans la mesure du possible nous souhaitons que vos expressions et propositions soient le fruit de réflexions collectives menées au sein de vos Conseils d'Administration ou au sein de vos bureaux. Il nous semble intéressant que les directeurs ou coordinateurs puissent être associés à votre réflexion concernant cette charte.

La fin de la consultation est prévue le 28 février 2019.

Un texte pourra alors être finalisé. Le groupe de travail, ouvert à tous les acteurs intéressés, se réunira le 4 mars 2019 à 19h au siège de l'AD pour terminer la rédaction de la charte.

Le Conseil d'Administration du 12 mars devra valider ce texte.

Présentée à toutes les MJC et Associations de la Loire, cette Charte d'Affiliation sera proposée à la signature lors de notre Assemblée Générale du 13 avril 2019, à la MJC des Tilleuls (St Etienne).

Le groupe Défi 6